

**AVIS D'ATTRIBUTION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

Le Port autonome de Strasbourg et la Société Sables et Graviers Willersinn, société à responsabilité limitée au capital de 200 000,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg, sous le n° B 618 502 215, et ayant son siège social rue de Fort Louis à 67480 Fort- Louis ont conclu en date du 6 février 2024 un avenant n° 1 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public rép. n°5868 du 23 octobre 2008.

Cet avenant a pour objet de proroger, à titre de régularisation, pour une durée de 4 ans et 7 mois, à compter du 31 mai 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2027, la mise à disposition de deux postes d'accostage composés chacun de deux palpieux et équipés de passerelles piétonnes d'accès dans la Darse de Fort Louis II.

La conclusion de cet avenant n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mesures de publicité en application des dispositions de l'article L2122-1-2-4° du Code Général des Personnes Publiques au regard des caractéristiques particulières d'utilisation du site mis à disposition par le Port autonome, à savoir la continuité géographique de l'emprise avec une dépendance exploitée par l'occupant pour son activité.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.